

## Des rejets toxiques à des niveaux astronomiques dans l'usine Sanofi de Lacq

PAR JADE LINDGAARD

ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 8 JUILLET 2018



Vue de l'usine Sanofi à Mourenx (les tours bleues).

L'usine Sanofi du bassin de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, émettait au printemps 2018, date des dernières mesures disponibles, jusqu'à 190 000 fois plus que le maximum autorisé d'une substance cancérigène et susceptible d'altérer la fécondité. Mediapart a eu accès à un rapport qui détaille la gravité de la situation. Représentant-e-s écologistes et syndicaux s'alarment mais l'État ne sanctionne pas.

Les membres d'associations de défense de l'environnement et les représentant-e-s du personnel des sites industriels classés connaissent bien le problème des dépassements de seuils de rejets. Régulièrement, des sites de production ou de stockage de substances polluantes sont rappelés à l'ordre pour avoir dépassé la limite autorisée d'effluents. Mais cette fois-ci, les militant-e-s de **la Sepanso, la fédération régionale d'associations de protection de la nature en Aquitaine**, sont tombé-e-s de leur chaise.

Les rejets toxiques **de l'usine de Sanofi** de Mourenx (Pyrénées-Atlantiques) qui fabrique la Dépakine, ce médicament contre l'épilepsie dangereux pour les femmes enceintes et leurs fœtus, atteignaient, au printemps 2018, date des dernières mesures disponibles, des niveaux astronomiques : jusqu'à 190 000 fois au-dessus du plafond autorisé pour le bromopropane, une substance pouvant nuire à la fertilité et au fœtus. Le chiffre paraît fou, impossible à croire.

« On a vu des rejets épisodiques chez les industriels mais de cette quantité et de cette durée, c'est la première fois », résume Jean-Michel Poupon,

responsable de l'union locale CGT. « Cette situation ne devrait jamais arriver. C'est un cas grave », explique Solène Demonet, coordinatrice du réseau risques et impacts industriels de France Nature Environnement (FNE), une des plus grosses ONG écologistes nationales. Pour Patrick Mauboulès de la fédération Sepanso, qui siège au comité de suivi de site du bassin de Lacq, « c'est scandaleux ».



À Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, en avril 2016 (JL).

L'usine Sanofi Chimie se trouve sur l'une des plus grandes plateformes pétrochimiques de France, dans le bassin de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, longtemps principale source de gaz du pays (**retrouver ici** *là notre enquête sur les pollutions de Lacq et le secret qui les recouvre*). À Mourenx, ancien joyau des Trente Glorieuses, Sanofi emploie une quarantaine de salarié-e-s. C'est là que les principes actifs de la Dépakine sont fabriqués. C'est la première étape du procédé, la synthèse du dipropylacétonitrile, qui relâche ces quantités folles de bromopropane, par deux cheminées.

Que se passe-t-il dans cette usine ? C'est un rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), sous l'égide de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, daté du 14 avril 2018, qui révèle la gravité de la situation. Mediapart a pu lire cette note alarmante de 4 pages

(voir extrait ci-dessous), qui décrit en détail les écarts hallucinants avec le règlement que se permet le géant mondial de produits pharmaceutiques.

Il ressort de ce rapport que les mesures montrent le non-respect des valeurs limites de rejets fixées par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2009 pour les COV mesurés à des concentrations élevées voire très élevées par rapport à la valeur réglementaire.  
Les COV en question sont le bromopropane, le toluène, le propène, l'isopropanol, le valéronitrile. Le rejet global pour l'ensemble de ces substances est limité à 110 mg/m<sup>3</sup> alors qu'il atteint près de 770 g/m<sup>3</sup> en flux moyen sur 8 heures de fonctionnement.  
L'écart le plus significatif porte sur le bromopropane pour lequel une limite spécifique de 2 mg/m<sup>3</sup> s'applique.

Extrait du rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) auquel Mediapart a eu accès. © DR.

Alors qu'un arrêté préfectoral de 2009 limite les émissions de bromopropane à 2 milligrammes par mètre cube, elles atteignaient plus de 180 grammes par mètre cube, soit 90 000 fois plus (pour un flux horaire moyen d'environ 3 kg par heure) en octobre 2017. Lors d'une nouvelle opération de mesure, en mars 2018, la concentration du produit atteint 380 grammes par mètre cube, c'est-à-dire 190 000 fois plus que la limite fixée par l'arrêté préfectoral, pour un débit de 0,8 kilo par heure.

Le bromopropane est « *la substance la plus préoccupante d'un point de vue sanitaire* », expliquent les inspecteurs de la Dreal, car elle est toxique, classée cancérigène et reprotoxique (c'est-à-dire altérant la fécondité et/ou la fertilité). Mais d'autres composés organiques volatils (COV), potentiellement dangereux pour les humains, sont émis dans l'air par cette même usine : toluène, propène, isopropanol, valéronitrile. Et eux aussi dépassent très largement les seuils autorisés : alors que leur rejet global est limité à 110 milligrammes par mètre cube, il atteint en réalité près de 770 grammes par mètre cube, c'est-à-dire 7 000 fois plus que le plafond légal, en flux moyen sur huit heures de fonctionnement. De l'ammoniac est aussi rejeté par l'usine, sans être limité, lui, par arrêté préfectoral.

Mais les anomalies de l'usine de Sanofi à Mourenx ne s'arrêtent pas là. C'est lors d'une visite d'inspection, en septembre 2017, que des inspecteurs de l'environnement ont découvert que deux cheminées du site ne faisaient l'objet d'aucune mesure alors que le suivi des rejets de COV est obligatoire. Ils l'ont donc réclamé. Sanofi s'est plié à leur demande plus d'un mois plus tard, en octobre. Les dépassements astronomiques de rejets de COV sont signalés dans une note interne de février 2018. De nouvelles mesures sont prises en mars. Et ce n'est que le 28 mars 2018,

plus de quatre mois après la découverte du niveau alarmant de rejets, que Sanofi informe l'inspection des installations classées des graves anomalies dénoncées depuis par la Dreal.

Pour Patrick Mauboulès, de la Sepanso, la situation est d'autant plus inquiétante qu'il y a des raisons de penser que ces rejets excessifs se produisent depuis 2012, date de la mise en place d'un nouveau procédé de fabrication sur le site. Interrogé en comité de suivi sur la date de début des dépassements, Sanofi n'a pas répondu. Questionné sur le même sujet par Mediapart, le groupe n'a apporté aucun élément chronologique.

### La réponse de Sanofi jugée inacceptable par la CGT locale

Lors de la réunion du comité de suivi du bassin de Lacq, le représentant de la CGT s'est indigné que le comité d'entreprises du site n'ait pas été prévenu de la gravité des dépassements. Environ 300 personnes travaillent sur la totalité de la plateforme où est installé le site de Sanofi et sont potentiellement affectées par ces émissions.

De son côté, Patrice Laurent, le maire de Mourenx, dont certain-e-s habitant-e-s vivent à quelques dizaines de mètres du site, a appelé à ne pas alerter la population et à respecter « *la sérénité* », pour « *continuer à vivre et travailler en sécurité sur cette zone* ». C'est exactement ce type d'arguments qui a servi historiquement à occulter les niveaux alarmants de pollution provoqués par les activités industrielles dans le bassin de Lacq (*lire notre enquête en 2016*).



Vue de l'usine Sanofi à Mourenx (les tours bleues).

Face à ces dysfonctionnements, représentant-e-s écologistes et syndicaux reprochent à la Dreal sa mansuétude : la préfecture se contente d'une mise en demeure à Sanofi, avec l'obligation de respecter les limites officielles dans les trois mois suivant un arrêté publié le 19 avril. Mais lors du dernier comité de

suivi, début juin, Sanofi a annoncé un plan très léger : mesure de suivi des émissions, captage des COV pour les réduire « *de manière significative* », recherche de pistes pour se mettre en conformité.

Le plan d'action à court terme annonce une réduction attendue des COV de 40 % par le refroidissement des condenseurs des réacteurs, et de 80 % par la mise en place d'un nouvel équipement. Mais ce dernier est apparemment en commande, et aucune date précise n'est donnée de réalisation de ces objectifs. Ils sont de toute façon bien inférieurs à ce qu'il faudrait faire pour revenir aux seuils réglementaires. Les pourcentages de baisse prévus concernent le surplus des rejets et non pas la concentration totale, selon les informations recueillies par la Sepanso.

À la suite d'une rapide étude des risques sanitaires, le groupe considère que les rejets de son usine ne sont pas dangereux pour la santé des riverain-ne-s. Pour la CGT locale, ce plan « *n'est pas acceptable. Il faut revenir aux niveaux de rejets de l'autorisation d'exploitation* ». La situation est « *assez inquiétante* » car l'industriel « *a toute l'impunité de la Dreal pour continuer à exploiter* ».

Pour Solène Demonet, de FNE, « *cette situation très grave révèle toute la limite de la police des installations classées, en sous-effectif chronique.*

*L'État ne se donne pas les moyens de contrôler les installations industrielles. La Dreal devrait avoir une action forte et pourrait suspendre l'autorisation du site tant que ses rejets n'ont pas retrouvé un niveau normal. Le code de l'environnement le prévoit* ». Sollicitée par Mediapart, la Dreal n'a pas répondu à nos questions.

Interrogé par Mediapart, Sanofi répond que... tout va bien. « *Le sujet que vous évoquez a été pris en charge depuis plusieurs mois par Sanofi Chimie et les autorités de l'État* », explique d'abord un responsable de la communication du groupe. Selon lui, le bromopropane est « *un solvant couramment utilisé dans l'industrie* » et Sanofi Chimie « *a procédé aux communications nécessaires avec les services concernés de l'État* ». Enfin, il ajoute que « *les populations ne sont en aucun cas exposées à des risques supérieurs aux seuils fixés par la réglementation française* ».

Ce genre d'affirmations est impossible à vérifier, puisque l'on ne peut connaître l'impact des rejets sur la santé sans étude épidémiologique. Or aucune enquête de ce type n'est prévue à ce stade. L'industriel s'est contenté d'une simple analyse des risques sanitaires. Le prochain comité de suivi du bassin de Lacq se tient le 11 juillet. Les échanges promettent d'être animés.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.